

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 19 JUIN 2015**

**Délibération n° D-2015-190**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :  
le 12/06/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 26/06/2015

**Création d'un emploi temporaire de chef de projet évènementiel  
et touristique - Convention avec la Communauté  
d'Agglomération du Niortais**

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Secrétaire de séance :** Yamina BOUDAHMANI

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Agnès JARRY, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice DESCAMPS, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Jacques ARTHUR, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Josiane METAYER, Madame Nathalie SEGUIN, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle GODEAU

**Excusés :**

Monsieur Romain DUPEYROU.

**Direction Ressources Humaines**

**Création d'un emploi temporaire de chef de projet événementiel et touristique - Convention avec la Communauté d'Agglomération du Niortais**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) adopté en conseil municipal le 2 février 2015 préconise un renforcement de la coopération culturelle et touristique entre la CAN et ses communes membres. En effet, la culture est un sujet partagé entre les communes et l'agglomération. La CAN exerce une compétence de gestion d'équipements (Musées, châteaux, médiathèques, Conservatoire de danse et de Musique, école d'arts plastiques) et mène à ce titre des actions d'animations dans les communes sur la lecture publique, la valorisation du patrimoine,... La CAN exerce par ailleurs la compétence tourisme qu'elle a confié à un établissement public, culture et tourisme étant deux dimensions liées de l'attractivité du territoire.

La Ville de Niort a un rôle important dans le rayonnement culturel et touristique sur le territoire.

Dès lors, le principe de l'organisation en 2016 d'un événement d'agglomération culturelle et touristique s'appuyant sur un festival existant porté jusqu'alors par la Ville de Niort (Regards Noirs, festival du Polar) a été retenu.

Une réflexion a été menée pour convenir d'une action permettant d'affirmer l'identité de l'Agglomération du Niortais dans une région bientôt plus vaste, de promouvoir l'activité culturelle, touristique et commerciale et de contribuer concrètement au projet de territoire en fédérant tous les acteurs.

Cet événement doit permettre de soutenir les projets émanant des communes – les communes auront la possibilité de se regrouper, de relayer un projet proposé par un équipement, une structure ou une association de leur territoire -, de fédérer et d'accompagner ces projets au sein d'un label commun : *Festival d'Agglomération*

Pour conduire cette démarche, il est nécessaire :

- de recourir à un emploi temporaire à temps plein par la ville qui sera pris en charge à hauteur de 50% d'un équivalent temps plein par la CAN (convention de prestation de service).
- de passer une convention partenariale entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Niort pour définir la mission que cette dernière s'engage à mettre en œuvre dans le cadre de l'organisation du festival.

Il est donc proposé, sur la base de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, de créer un emploi occasionnel à temps plein, à compter du 1er octobre prochain. Ce poste exige une formation et une expérience confirmée dans le développement et le management de projets culturels. Il sera rémunéré sur le cadre d'emplois des attachés.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création, pour une durée de 12 mois, d'un emploi temporaire de chef de projet événementiel et touristique ;

- approuver la convention de prestation afférente avec la CAN ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	8
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE